

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU JURA**

**Justice de paix du canton de Clairvaux  
(1790-1802)**

**11 L 16p**

---

**RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ**

Etabli par NICOLAS JOURDAN

Attaché de conservation du patrimoine

Sous la direction de Patricia Guyard,  
Directrice des Archives départementales du Jura

Montmorot  
2019

# INTRODUCTION

Les justices de paix ont été instituées en 1790, dans le but principal de concilier les citoyens et de juger les petits délits et contraventions de police. Leur ressort est le canton, circonscription administrative et judiciaire instaurée à la Révolution, dont le chef-lieu est généralement un ancien bourg seigneurial ; d'ailleurs, les justices de paix ont repris à la Révolution de nombreuses compétences civiles et de police (dite de basse justice) exercées naguères par les justices seigneuriales et communales. De fait, même si les affaires sont assez mineures, le rôle de conciliateur ou sanctionneur proche de la population confère à cet échelon juridictionnel un rôle social important dont rend compte le statut personnel du juge de paix, juge non professionnel mais toujours choisi parmi les notables du canton. Les justices de paix ont été closes officiellement le 31 décembre 1958, lors de la réforme judiciaire, et leurs compétences transférées aux tribunaux d'instance. Une introduction générale aux justices de paix a été placée en début des inventaires consacrés à cette sous série, apportant notamment des précisions sur les divers points de droit servant de base de travail aux juges de paix.

La justice de paix s'organise dans le cadre d'un canton. Le canton de Clairvaux comportait 29 communes (au XIXème et au début du XXème siècle) : Auge, Barésia, Bissia, Boissia, Chambly, Champsigna, Chevrotaine, Clairvaux, Cogna, Doucier, Fontenu, Le Frasnais, Hautecour, Largillay, Marsonnay, Marigny, Ménétru-en-Joux, Mesnois, Patornay, Piételle, Poitte, Saffloz, Songeson, Soucia, Soyria, Thoiria, Vaux-de-Chambly, Vertamboz, Villard (le). Pendant la période d'existence des justices de paix, ont été ajoutées les communes de Charcier, Charésier et La Frasnée, tandis que plusieurs localités ont fusionné au cours et immédiatement après la période.

Le présent inventaire couvre la période de 1790 à l'An X, et précède le fonds de justice de paix principal de la série U, coté 4 U 9.

Ces archives ont fait l'objet de deux collectes au sein des locaux de la mairie de Clairvaux. Le premier versement, en août 2005, était constitué d'un minutier annuel couvrant la période 1806-1937, pour un volume de 3,1 m.l. Le second a été collecté en janvier 2011 à la suite d'une inspection communale. Il était conservé dans un ancien local de la mairie, et contenait les documents de la période révolutionnaire et d'autres de la période moderne complétant le minutier annuel (registres notamment), pour un volume d'environ 4,5 m.l. Les documents inventoriés ici sont donc issus du versement de 2011.

Une bonne partie des documents étaient en vrac ou semi-frac ; ils ont été classés selon le plan de classement habituel des justices de paix, en distinguant bien les différentes attributions de la juridiction. La majorité des jugements du contentieux civil comportaient une numérotation qui correspond à un registre d'audience (coté 11 L 16p/3), il a donc été tenu compte donc de cette numérotation pour le classement (l'ordre a été reconstitué), car elle a une logique chronologique.

Le fonds classé occupe un volume de 1,5 m.l.

# RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

## Enregistrement et contrôle

- 11 L 16p/1 Prestations de serment des professions règlementées : procès-verbaux.  
Gardes champêtres et forestiers essentiellement. An V-An IX
- 11 L 16p/2 Déclarations de grossesse : procès-verbaux. An II-An IX

## Justice de paix

### Audience

- 11 L 16p/3\* Registre des procédures contentieuses. 1790-An IX  
Fait référence à une série de minutes numérotées. Voir dans la partie juridiction contentieuses les cotes 11 L 16p/20-34.
- 11 L 16p/4\* Répertoires de jugements. 1790-An VIII  
Font référence à une des séries de minutes numérotées. L'un concerne le canton de Doucier (1790-1797), qui a été rattaché au canton de Clairvaux en l'an IX. Une partie des minutes référencées étant d'ordre pénal, il a été choisi de ne pas tenir compte de la numérotation pour le classement de ces minutes. Les deux autres sont deux petits cahiers (An VII et VIII) qui enregistrent des jugements gracieux, amiables et contentieux.
- 11 L 16p/5 Experts. – Prestations de serments, rapports : procès-verbaux. An III-An IX

### Juridiction gracieuse

- 11 L 16p/6 Curatelles et émancipations : procès-verbaux. 1791-An IX
- 11 L 16p/7 Scellés. – Appositions et levées : procès-verbaux. 1792-An IX
- 11 L 16p/8 Levées de corps : procès-verbaux. An II-An VIII
- 11 L 16p/9 Successions : procès-verbaux. 1791-An VIII

### Juridiction amiable

- 11 L 16p/10 Baux : procès-verbaux, minutes de jugements. 1791-An VI
- 11 L 16p/11 Affaires foncières et immobilières : procès-verbaux. 1791-An IX

11 L 16p/12-16 Bureau de paix et de conciliation. 1791-An X

11 L 16p/12-13\* Registres de procès-verbaux.

11 L 16p/12 1791-1793 (juillet).

11 L 16p/13 1793 (août)-An VI.

11 L 16p/14-16 Procès-verbaux.

11 L 16p/14 1791-An VI.

11 L 16p/15 An VII.

11 L 16p/16 An VIII-An X.

### Juridiction contentieuse

11 L 16p/17-34 Jugements : minutes. 1790-An X

Cote 11 L 16p/20-34 : minutes numérotées dans le registre 11 L 16p/3. Cotes 11 L 16p/17-19 : minutes non numérotées (dont une partie est issue du canton de Doucier).

11 L 16p/17 1792-An IV.

11 L 16p/18 An V-An VI.

11 L 16p/19 An VII-An X.

11 L 16p/20 N° 1 à 100, décembre 1790- février 1791 (lacunes : n° 1, 6-8, 40, 47, 79, 87).

11 L 16p/21 N° 101 à 200, février-mars 1791.

11 L 16p/22 N° 201 à 300, mars-mai 1791.

11 L 16p/23 N° 301 à 400, mai-septembre 1791 (lacunes : n° 332, 344).

11 L 16p/24 N° 401 à 500, septembre-décembre 1791 (lacunes : n° 426, 485-486).

11 L 16p/25 N° 501 à 600, décembre 1791- mars 1792 (lacunes : n° 515, 555-556, 558, 568).

11 L 16p/26 N° 601 à 700, mars-octobre 1792 (lacunes : n° 661, 684-691).

11 L 16p/27 N° 701 à 809, octobre-décembre 1792 (lacunes : n° 703-716, 736-796, 810-900).

11 L 16p/28 N° 929 à 1000, frimaire-messidor An II (lacunes : n° 901-928, 956, 973, 976, 979, 981, 987-988).

11 L 16p/29 N° 1001 à 1100, messidor An II- frimaire An IV (lacunes : n° 1018, 1021, 1053, 1062-1063).

11 L 16p/30 N° 1101 à 1200, frimaire An IV- frimaire An V (lacunes : n° 1161, 1175, 1187).

- 11 L 16p/31 N° 1201 à 1300, frimaire-thermidor An V (lacunes : n° 1267, 1287).
- 11 L 16p/32 N° 1301 à 1400, thermidor An V- frimaire An VI (lacunes : n° 1303-1307, 1315-1316, 1344, 1351, 1353-1356, 1358-1364, 1368, 1370, 1375-1377, 1379-1381, 1383-1385, 1387, 1391-1393, 1395-1400).
- 11 L 16p/33 N° 1401 à 1500, nivôse An VI- nivôse An VII (lacunes : n°1402, 1405-1408, 1410, 1414-1418, 1422, 1430, 1433, 1435-1437, 1447, 1449-1452, 1455, 1457, 1464-1467, 1471, 1476, 1485-1491, 1494-1495).
- 11 L 16p/34 N° 1501 à 1647, nivôse An VII- prairial An IX (lacunes : n° 1511-1514, 1534, 1539, 1543, 1545-1546, 1569, 1588, 1645).

### **Tribunal de police**

11 L 16p/35-37 Jugements : minutes.

An II-An X

11 L 16p/35 An II-An III.

11 L 16p/36 An IV.

11 L 16p/37 An VI-An X.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Enregistrement et contrôle (11L16p/1-2)</b> .....	3
<b>Justice de paix (11L16p/3-34)</b> .....	3
Audience (11L16p/3-5).....	3
Juridiction gracieuse (11L16p/6-9).....	3
Juridiction amiable (11L16p/10-16) .....	3
Juridiction contentieuse (11L16p/17-34).....	4
<b>Tribunal de police (11L16p/35-37)</b> .....	5